



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 9 février 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 3 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

**L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO  
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

**ABSENTS :**

Didier GRASSI, Matteo LACAVE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 3 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°3 Charpente Métallique – Couverture – Bardage, notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SAS FUSELLA CM, sise 20290 BORGIO (SIRET : 414 678 391 00015), pour un montant initial de 1 285 470 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 1 860 € HT, correspondant à une augmentation de 0.14 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la modification du précadre d'accès au garage, les dimensions de l'ouverture mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises ne permettant pas l'accès aux véhicules lourds de la direction de la Collecte : 1 860 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 et la prise d'acte du Bureau en date du 2 février 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oui l'exposé du 12<sup>ème</sup> vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 3, afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 1 860 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 3 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

**DIT**

-Que l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 3 entraîne une plus-value de 1 860 € HT correspondant à une augmentation de 0.14 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 1 359 601.30 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**